



**DEMANDE DE RECOURS A UN EXPERT AGREE
SEANCE PLENIERE DU CHSCT
DU VAL DE MARNE
15 OCTOBRE 2015**

Monsieur le Président,

Les projets de restructurations / fermetures des Services des Impôts des Entreprises de VITRY-SUR-SEINE, VILLEJUIF, IVRY-SUR-SEINE et CHARENTON-LE-PONT, les transferts des Trésoreries Municipales de VITRY-SUR-SEINE et d'IVRY-SUR-SEINE, la création des Pôles de Contrôle des Revenus Patrimoniaux, ainsi que la fermeture de la Recette des Finances de NOGENT-SUR-MARNE conduisent les organisations syndicales FORCE OUVRIERE, SOLIDAIRES et CGT siégeant au CHSCT du VAL DE MARNE à demander le recours à un expert agréé conformément à l'article 24 du règlement intérieur du CHSCT.

En effet, le CHSCT peut solliciter de son président l'intervention d'expert agréé dans deux cas :

- en cas de risque grave, révélé ou non par un accident de service ou une maladie à caractère professionnel ;
- en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail prévu à l'article 57 du décret n°82-453.

Le dernier cas est parfaitement avéré à ce jour.

Les représentants des personnels FORCE OUVRIERE, SOLIDAIRES et CGT, lors du Groupe de Travail des 1^{er} et 2 octobre 2015, ont fait part de leurs forts nombreuses remarques quant à ces projets, tant au plan matériel (ratio m²/agent, nombre d'armoires, de bureaux, réfection des réseaux électriques, informatiques et téléphoniques, vétusté des matériels, etc ...) qu'humain (augmentation des temps de trajet domicile / travail, stationnement, éloignement accru des usagers par rapport aux services, etc ...). Cependant, aucune garantie n'a pu être apportée ne serait ce que sur la simple prise en considération des leurs observations et rappels réglementaires. Pire, aucun plan dûment rectifié ne nous a été adressé depuis ce Groupe de Travail.

D'autre part, nous tenons à souligner la très forte « discordance » entre les propos tenus par les maires de VITRY SUR SEINE et d'IVRY SUR SEINE dans les courriers qu'ils nous ont adressés et ceux que vous nous avez rapportés !

Pour toutes ces raisons, les représentants FORCE OUVRIERE, SOLIDAIRES et CGT au CHSCT du Val de Marne demandent le recours à une expertise agréée sur l'ensemble de ces projets qui leur paraissent avoir des conséquences néfastes sur les conditions de vie au travail de tous les agents concernés par ces restructurations.

Cette expertise permettra ainsi au CHSCT d'apprécier de la manière la plus objective possible les situations de travail d'une part, d'élaborer et de proposer des mesures alternatives de nature à contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents, ainsi qu'à leur sécurité et à l'amélioration de leurs conditions de vie au travail.

Nous allons donc surseoir au vote dans l'attente de l'éclairage qu'apportera cette expertise indépendante sur la totalité des opérations présentées aujourd'hui, à savoir :

- les transferts / suppressions des SIE de VITRY-SUR-SEINE et d'IVRY-SUR-SEINE vers, respectivement les SIE de VILLEJUIF et de CHARENTON-LE-PONT ;
- les transferts des Trésoreries Municipales de VITRY-SUR-SEINE et d'IVRY-SUR-SEINE
- la suppression de la Recette des Finances de NOGENT-SUR-MARNE et le transfert de ses personnels sur le site de CRETEIL ;
- la création de 2 PCR (Pôles de Contrôle des Revenus et du Patrimoine) à CRETEIL et, à terme, d'un PCR à CHOISY-LE-ROI.

Nous ne pouvons en aucune manière nous prononcer valablement pour le moment sur ces opérations d'envergure qui nous paraissent à ce jour plus relever du simple déménagement permettant d'éventuelles économies budgétaires au détriment des conditions de vie au travail des agents.